



modification "commission " en "prime"

Par **raph13**, le **28/03/2024** à **10:06**

Bonjour, notre direction transforme notre commissionnement en prime, ils y vont au forcing car ils changent l'intégralité du mode de calcul.. Défavorable aux salariés. Mon contrat de travail stipule que j ai un fixe et une partie variable qui constitue un salaire de XX a l'objectif atteint. Je découvre sur mon bulletin de salaire que le terme commission a été supprimé au profit de prime. Notre drh explique que commission n'est pas approprié.

Qu'est ce que cela change concrètement? Ces modifications peuvent, elles se faire sans mon accord?

Merci à vous

Par **math64**, le **28/03/2024** à **17:36**

Bonjour,

Cela s'apparente à une modification unilatérale du contrat de travail que vous pouvez refuser et dénoncer par courrier AR.

Cordialement,,